



CFTTA

# CODE DE DÉONTOLOGIE

Ce code de déontologie permet de référencer le cadre éthique à la pratique des thérapies transgénérationnelles selon les principes transmis au CFTTA qui concernent : la psychogénéalogie, l'analyse transgénérationnelle, les constellations familiales. En cela, il concerne les praticiens et intervenants dans le cadre du CFTTA.

## OBJECTIFS

- protection des patients ( ou clients) ainsi que les participants aux stages, ateliers, formations, de toute dérive thérapeutique de la part des praticiens, intervenants.
- obligations concernant la non-discrimination, le non prosélytisme, le secret professionnel, le respect de l'individu, bienveillance, accueil.
- libre arbitre des personnes qui consultent ou participent à un travail de groupe, de s'engager sous leur pleine responsabilité.

## POSITION ÉTHIQUE

Les praticiens et intervenants ( dans le cadre du CFTTA) sont tenus d'exercer leur pratique avec bienveillance et dans la conscience des responsabilités vis à vis de leur propre personne, de leur travail thérapeutique et des personnes qu'ils accompagnent. Le praticien est tenu d'utiliser sa compétence dans le respect des valeurs et de la dignité de son patient/client au mieux des intérêts de ce dernier.

## SECRET PROFESSIONNEL

Le praticien et l'intervenant sont tenus au secret professionnel dans tout ce qui lui est confié dans le cadre de l'exercice professionnel. Le secret professionnel peut être levé en cas de manquements graves à la loi.

# COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le praticien et les intervenants au CFTTA ont obligatoirement effectué un parcours personnel et transgénérationnel suffisamment approfondi . Les séances de supervision sont nécessaires pour tout praticien afin d'ouvrir son champ de compétences.

## CADRE ET DURÉE DE LA THÉRAPIE

Le protocole mis en place au début du travail thérapeutique doit comporter l'énoncé de la méthode, de la fréquence des séances, et le tarif. IL convient de préciser qu'en fin de thérapie, il est indispensable de terminer le processus par au moins 'une séance de clôture.

## SECRET DE FAMILLE

La position du CFTTA concernant les secrets de famille est de pratiquer la plus extrême prudence. dans chaque cas, il convient de s'interroger en tant que praticien et d'interroger le patient sur une éventuelle décision de révéler un secret de famille. Il est souvent plus adapté de travailler sur ce qui tourne autour du secret que sur le contenu.

## RESPECT DE L'ANONYMAT

Lorsqu'un praticien ou un intervenant présente des cas cliniques en public, il doit le faire en respectant au plus près l'anonymat de la personne. Dans la pratique des thérapies transgénérationnelles, certaines informations comme noms, prénom et lieux sont indispensables pour comprendre la présentation du cas clinique, il convient alors de masquer ou de modifier afin de rester au plus près du respect de l'anonymat.